

Chronique de juin 2008

« Docteur, je veux mourir » : comprendre la demande d'euthanasie

Nous allons parler aujourd'hui d'un sujet difficile qui concerne l'euthanasie. Nous n'allons pas aborder la question d'être « pour » ou « contre » une légalisation de l'euthanasie, mais nous allons plutôt nous intéresser à ce que signifie vraiment la demande d'euthanasie, car il existe beaucoup de confusion à son sujet.

Donc, pour bien clarifier les choses, qu'est-ce que l'euthanasie ?

Le Comité National d'Éthique désigne l'euthanasie comme « l'acte d'un tiers qui met délibérément fin à la vie d'une personne dans l'intention de mettre un terme à une situation jugée insupportable ». Il est important de préciser que nous allons parler aujourd'hui des personnes en fin de vie, et pas des personnes souffrant d'un handicap ou dont la vie n'est pas menacée à court terme.

Qu'est-ce qui motive une personne en fin de vie à demander l'euthanasie ?

Il faut bien comprendre le fondement de cette demande : la personne qui demande l'euthanasie vit une situation jugée insupportable pour elle, que ce soit pour des raisons physiques ou psychologiques. Elle peut avoir l'impression qu'on ne l'entend pas dans cette souffrance et l'impact de sa demande est alors tellement violent et incontournable qu'elle oblige littéralement les soignants et ses proches à entendre sa souffrance. C'est parfois la seule façon d'y parvenir ! C'est le cas, par exemple, quand il y a acharnement thérapeutique et que les médecins refusent d'entendre le désir du patient d'arrêter cet acharnement.

Quelles sont les raisons qui poussent à la demande d'euthanasie ?

Plus de 45% des personnes réclamant l'euthanasie à cause de la douleur physique mal contrôlée et du non soulagement des autres symptômes de fin de vie. La demande d'euthanasie peut provenir également d'un sentiment de perte de dignité, de la perception d'une fin de vie dénuée de sens, du refus de la dépendance, de la lassitude de vivre, de la perte de l'abandon ou encore de la détérioration de l'image corporelle. Il y a parfois aussi la culpabilité d'être une charge pour l'entourage et le désir d'en finir au plus vite pour arrêter la souffrance des proches.

On dit parfois que la demande d'euthanasie n'exprime pas nécessairement un désir de mort.

Effectivement. Il faut se rendre compte que la demande d'euthanasie peut paradoxalement exprimer un désir de vie : en effet, pour une personne qui a, toute sa vie, voulu garder le contrôle de son existence, la demande de mort « maîtrisée » que représente l'euthanasie n'est pas tant un désir de mourir qu'une volonté de continuer à vivre en conservant le contrôle sur son existence. C'est pour cette raison qu'il est parfois possible de contourner la demande d'euthanasie en redonnant beaucoup plus de contrôle au malade par rapport aux décisions qui le concernent.

La demande d'euthanasie peut également émaner des proches, n'est-ce pas ?

C'est souvent le cas quand le malade n'est plus en mesure de décider pour lui-même. Parfois, il existe une telle proximité entre le malade et ses proches qu'ils perdent toute distance entre eux et lui, au point de s'identifier complètement à ses souffrances. Cela peut devenir tellement insupportable que certains proches demandent alors aux soignants une euthanasie que le malade n'a peut être même pas demandée.

Quelles réponses concrètes apporte-t-on à une personne qui demande l'euthanasie ?

La première responsabilité du médecin est de prendre une chaise et de s'asseoir pour véritablement écouter ce que la personne est en train de lui dire. On s'est rendu compte qu'en écoutant le patient et son entourage, en repérant les motifs sous-jacents à sa demande et en associant le patient et ses proches à la démarche de soins, la quasi-totalité des demandes d'euthanasie disparaissent.

La première réponse passe par un contrôle optimal de la douleur et le soulagement des symptômes physiques qui

perturbent la qualité de vie. 90% des douleurs d'origine cancéreuse peuvent être soulagées et on constate que la plupart des demandes d'euthanasie disparaissent elles mêmes quand la douleur disparaît. Il faut aussi proposer un accompagnement psychologique, pour le malade et pour ses proches, si cela est possible.

Et si les symptômes résistent aux traitements palliatifs ?

Dans les situations extrêmes où les symptômes sont tellement réfractaires aux traitements qu'il n'apporte pas de soulagement chez le malade, les équipes soignantes peuvent avoir recours à ce qu'on appelle la sédation. Cela consiste à induire médicalement un coma léger afin de faire disparaître, chez le patient, la perception de la douleur ou de la situation angoissante. C'est l'ultime alternative pour répondre à des situations de détresse majeure.

Pour conclure, où en sommes-nous actuellement en France ?

L'euthanasie n'est pas légale en France mais le développement des soins palliatifs permet d'apporter des réponses concrètes qui annulent les demandes d'euthanasie dans l'immense majorité des cas. Cependant, il existera toujours des situations d'exception qui demandent un examen de la situation au cas par cas et des pays comme la Belgique, la Suisse ou les Pays bas se sont dotés d'une législation qui légalise l'euthanasie dans des conditions très strictes et très précises. Au regard des débats actuels sur l'euthanasie, je crois que nous allons dans cette direction.